

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2017

Président : Monsieur Michel MARCHAND, Maire

Secrétaire de séance : Madame SEZILLE DES ESSARTS

Présents : Mrs : MARCHAND, GODEFROY, VEISSE, DE RE, DURAND, CHARTREL, LECOMTE et POIRET
Mmes : FERNANDEZ-MOPIN, SEZILLE DES ESSARTS et HARDIER-QUINT

Pouvoirs : Mme SIMON à M. GODEFROY, M. LAMBERT à M. DE RE, M. LEFEVRE à M. MARCHAND et Mme HERVAUX à Mme SEZILLE DES ESSARTS

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 29 septembre 2017, Monsieur le Maire procède au vote. Une modification est apportée : changer le terme « Marché de Noël » en animation de Noël. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LOCATION

Considérant que le contrat de location de Madame DA PAIXAO et Monsieur ANDRADE occupant le logement situé 101 place du maréchal leclerc se termine le 30 novembre 2017,
Considérant que l'indice de référence des loyers INSEE arrêté au 3^{ème} trimestre 2017 fait apparaître une augmentation de 0,90 % sur un an,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le bail à compter du 1^{er} décembre 2017 pour un an, le montant du loyer mensuel est fixé à 549,54 €.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de l'Association « Maison Familiale Rurale du Noyonnais » qui accueille 2 jeunes cutsois en formation par alternance, l'un en 3^{ème} et l'autre en CAP agricole. Le maintien de ces formations génère des frais conséquents, aussi l'association sollicite une aide financière de 75 € par jeune inscrit pour l'année 2017-2018.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 150 € pour ces deux jeunes cutsois.

MODIFICATION DES STATUTS CCPN : 2 COMPETENCES OPTIONNELLES

Monsieur le Maire présente au Conseil le transfert de deux nouvelles compétences optionnelles au 1^{er} janvier 2018, à savoir « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » et « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public ». Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre) adopte le transfert de ces 2 compétences.

PROGRAMME RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC ET DUREE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'engagement de la Commune pour la programmation pluriannuelle du renouvellement de notre éclairage public. Ce programme relevant de la section d'investissement article 2041582, il convient de procéder à l'amortissement de cet investissement sur un nombre d'années réglementairement limité à 10 ans.
Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'échelonner sur 10 ans l'amortissement de chacune des tranches de travaux correspondant à ce programme de rénovation.

TAXE D'AMENAGEMENT : REVISION DU TAUX

Monsieur le Maire revient sur la délibération prise le 14 novembre 2014 décidant de porter la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

Considérant le coût du traitement de l'ensemble des documents d'urbanisme par les services du droit des sols de la Communauté de Communes le montant du reste à charge pour la Commune s'avère très important dans le cadre d'un équilibre budgétaire contraint.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (1 voix contre), décide de porter la taxe d'aménagement à 4 % sur l'ensemble du territoire communal, à compter du 1^{er} janvier 2018.

PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT PERSONNEL TECHNIQUE ET AMENAGEMENT D'HORAIRES

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil la nouvelle organisation de l'entretien des locaux de la mairie, des écoles et de la salle polyvalente depuis la rentrée scolaire avec le retour de Madame Isabelle DELILLE à l'issue de son congé parental. Compte tenu des impératifs liés, entre autre, à l'extension actuelle et à venir des locaux scolaires, Monsieur le Maire propose un partage des tâches entre les trois secteurs, avec accord de Madame DELILLE pour un recalcul de la quotité de son temps de travail, ainsi que la création de postes nécessaires à l'entretien des locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer :

- 1 poste d'adjoint technique, non titulaire, pour 12 h semaine annualisées à compter du 16 novembre jusqu'au 30 septembre 2018
- 1 poste d'adjoint technique, non titulaire, pour 2 h 30 semaine à compter du 20 novembre jusqu'au 30 septembre 2018

Et de modifier le temps d'emploi de Madame DELILLE, soit 18/35ème à compter du 20 novembre.

POINT SUR LES TRAVAUX

Ecole primaire :

Le permis de construire est déposé et à l'étude. La déclaration de travaux pour la clôture est en cours. La préfecture a réclamé avant 31 octobre le bilan des fonds du contrat de ruralité.

Voirie :

Trois traversées de route dégradées ont été refaites sur la RD 934 et prises en charge par le service des routes du Conseil Départemental. Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise COLAS.

RAPPORTEURS DE COMMISSIONS :

ENVIRONNEMENT : Des barrières seront installées sur la place en 2018.

COMMUNICATION : Le site Internet était en panne jeudi dernier. Difficultés pour régler le problème avec notre prestataire, l'ADICO, Monsieur BERTON n'y travaillant plus.

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration

FETES ET CEREMONIES : FÊTE DE NOËL :

Une invitation générale sera faite à la population. Des cutsois nous font toujours des dons de sapins.

L'Association « La Ternoise » exposera des trains électriques miniaturisés dans la salle annexe de la mairie. Prévoir une somme de 50 € pour leur déplacement.

AFFAIRES DIVERSES :

- Madame de Langlade a décidé d'organiser le concours d'attelages en mai 2018. Elle souhaiterait rencontrer l'équipe municipale, une invitation lui sera faite pour un prochain Conseil.
- Monsieur le Maire de Pontoise les Noyon et les communes alentours (Carlepont, Caisnes, Varesnes, Brétigny...) souhaiteraient partager un policier municipal. Les élus concernés se réuniront pour discuter des besoins, des compétences....
- L'éclairage des passages piétons en agglomération sur la RD 934 se révèle insuffisant.
- Un passage piétons rue Isidore de Pommery, à la sortie du village, serait nécessaire.
- Des problèmes de visibilité sont à revoir au croisement des rues Gallet et Berlincamp

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 22h00.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Michel MARCHAND